

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Jeudi 28 juin 2018**

Séance du jeudi 28 juin à 20h30 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 22 juin 2018 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 mai 2018,
2. demande d'un administré de la Commune de Morey pour louer le terrain communal à Morey jouxtant sa propriété et cadastré AB N°203 d'une superficie de 8a68ca, pour aménagement d'un potager,
3. demande d'une administrée de Serrières pour louer le terrain communal cadastré AD N°92 d'une superficie de 17a60ca
4. délibération pour création de 2 emplois d'agent contractuel de droit public,
5. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter 2 agents contractuels de droit public,
6. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour accepter les dons pour le financement des travaux de l'Eglise de Morey,
7. validation du renouvellement du PEDT sur 3 années (projet éducatif territorial),
8. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention partenariale du PEDT
9. validation des tarifs de la cantine, du service périscolaire pour la garderie du matin, du midi et du soir,
10. validation du règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019,
11. validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019,
12. validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur l'école de Belleau pour l'année 2018/2019,
13. validation du tarif de la Bibliothèque Municipale,
14. validation du règlement de la Bibliothèque Municipale,
15. autorisation donnée à l'Office National des Forêts pour la vente de coupe de bois en bloc et sur pied par adjudication publique sur soumissions,
16. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition de salles pour les réunions de la Communauté de Communes Seille & Grand Couronné,
17. nom de l'école maternelle de Belleau,
18. problématique des chats,
19. questions diverses.

Présent(s) : Daniel VILAIN – Gérard LION – Jean-Michel VAUTRIN – Nadine POLLOT – Alicia GRANDJEAN – Guy PAILLON – Jordan DEMANGE – Philippe BARTHELEMY – Geoffroy OCHOISKI – Julien URBAN – Sylvie SCHNEIDER – Stéphanie PUDLARZ.

Procuration : Jacques LIMON à OCHOISKI Geoffroy – Jean-Marc NICOLAS à Gérard LION – Christian OLSZOWIAK à Sylvie SCHNEIDER.

Absent non excusé :

Secrétaire de Séance : Evelyne KLEIN

Nombre de conseillers en exercice : 15

La séance a été ouverte à 20h40.

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 mai 2018 :

A la demande de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal approuve à la majorité absolue le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 mai 2018.

2. Demande d'un administré de la commune de Morey pour louer le terrain communal joutant sa propriété et cadastré AB N° 203 d'une superficie de 8a68ca, pour aménagement d'un potager :

Monsieur le Maire informe expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande écrite d'un administré de la Commune de Morey qui souhaite louer le terrain communal joutant sa propriété et cadastré AB N ° 203 d'une superficie de 8a68ca pour aménagement d'un potager.

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité absolue de louer ce terrain communal.

3. Demande d'une administrée de Serrières pour louer le terrain communal cadastré AD N° 92 d'une superficie de 17a60ca :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'une administrée de Serrières qui souhaite louer le terrain communal cadastré AD N° 92 d'une superficie de 17a60ca pour y mettre dans un premier temps des chevaux et par la suite installer deux bâtiments mobiles afin d'y élever des volailles.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue de reporter cette délibération à une prochaine séance afin d'avoir plus d'information sur le projet de cette administrée.

4. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour créer trois emplois d'agent contractuel de droit public :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer trois emplois d'agent contractuel de droit public et non 2 afin de faire à des besoins occasionnels.

Après entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité absolue, le Maire à créer trois emplois d'agent contractuel de droit public.

5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter deux agents contractuels de droit public :

Monsieur le Maire informe qu'après autorisation donnée pour la création de trois emplois d'agents contractuels de droit public, il a besoin que le Conseil Municipal l'autorise à recruter ces trois agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à la majorité absolue, à procéder au recrutement de trois agents contractuels de droit public.

6. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour accepter les dons pour le financement des travaux de l'Eglise de Morey :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque 2 000,00 € de financement pour permettre au Cabinet d'Architecture Grégoire ANDRE de préparer le dossier de consultation des entreprises pour la 1ère phase de travaux sur l'Eglise de Morey.

Il expose au Conseil Municipal que ce financement pourrait se faire par des dons de particuliers mais qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal l'autorise à accepter les dons à cette fin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à la majorité absolue, le Maire à accepter des dons pour le financement des travaux de l'Eglise de Morey.

7. Validation du renouvellement du PEDT sur 3 années (projet éducatif territorial) :

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires.

Madame SCHNEIDER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le PEDT (projet éducatif territorial) qu'elle présente pour une durée de 3 années.

Ce document sera transmis au DASEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle, à la DDCS de Meurthe-et-Moselle (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle pour approbation.

Après avoir entendu l'exposé de Madame SCHNEIDER, le Conseil Municipal approuve à la majorité absolue ledit renouvellement du PEDT.

8. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention partenariale du PEDT :

Après présentation du PEDT par la Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit être autorisé à signer la convention partenariale y afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité absolue, le Maire à signer la convention partenariale du PEDT qui sera transmise pour signature à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, au DASEN ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

9. Validation des tarifs de la cantine, du service périscolaire pour la garderie du matin, du midi et du soir pour l'année scolaire 2018/2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les tarifs de la cantine, du service périscolaire pour la garderie du matin, du midi et du soir pour l'année scolaire 2018/2019.

Les tarifs proposés par la Commission scolaire sont les suivants :

Prestations Accueil Périscolaire du matin et du soir	Tarifs
de 7h30 à 8h30	2,50 €
de 16h20 à 17h20	3,00 €
de 17h20 à 18h20	2,50 €

Prestations Accueil Périscolaire du soir pour les enfants non scolarisés sur l'école de Belleau	Tarifs
de 16h00 à 17h20	3,80 €
de 17h20 à 18h20	2,50 €

Prestations Accueil Périscolaire méridien et cantine	Tarifs
Périscolaire méridien	2,50 €
cantine	4,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité absolue les tarifs de la cantine, du service périscolaire pour la garderie du matin, du midi et du soir pour l'année 2018/2019.

10. Validation du règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019 :

Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires présente le règlement intérieur de la cantine pour l'année 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité absolue le règlement intérieur de la cantine pour l'année 2018/2019 tel que présenté.

11. Validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2018/2019 :

Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires présente le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité absolue le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2018/2019 tel que présenté.

12. Validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur l'école de Belleau pour l'année 2018/2019 :

Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires présente le règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur l'école de Belleau pour l'année 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité absolue le règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur l'école de Belleau pour l'année 2018/2019 tel que présenté.

13. Validation du tarif de la Bibliothèque Municipale :

Madame Sylvie SCHNEIDER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider le tarif de la Bibliothèque Municipale pour l'année 2018 qui est fixé à 5,00 € / an par famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité absolue le tarif de la Bibliothèque Municipale pour l'année 2018.

14. Validation du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale :

Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la Commission Culture présente le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale et indique que celle-ci ne sera plus ouverte désormais le vendredi soir car personne ne venait y emprunter des livres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité absolue le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale tel que présenté.

15. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition de salles pour les réunions de la Communauté de Communes Seille & Grand Couronné :

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes sollicite régulièrement l'occupation de salles communales référencées pour l'organisation de ses différentes réunions.

Par délibération du conseil communautaire en date du 25 avril 2018, la Communauté de Communes propose d'indemniser les communes mettant à disposition leurs salles pour leur frais de fonctionnement (électricité, chauffage...) à raison de 15,00 € par réservation.

La Commune de Belleau adressera à la Communauté de Communes un titre de recette annuel, regroupant l'ensemble des manifestations organisées dans les salles mises à disposition.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de salles avec la Communauté de Communes Seille & Grand Couronné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré AUTORISE à la majorité absolue le Maire à signer la convention de mise à disposition de salles pour les réunions de la Communauté de Communes Seille & Grand Couronné.

16. Nom de l'école maternelle :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est opportun de " baptiser " l'école maternelle de Belleau en la dotant d'une identité et qu'à cette fin il a déjà consulté, en compagnie de la Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires, les enseignants, le personnel et les parents d'élèves de cette école sur lesdites propositions de noms.

Madame Sylvie Schneider, Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires, énumère les dénominations proposées par les personnes consultées et observe que la plus grande partie d'entre elles correspond plus à des noms de crèche ou de halte-garderie qu'à ceux d'une école. Elle propose donc de ne voter que sur les propositions de patronymes illustres que proposées et qui se limitent à deux noms (Simone Veil et Nelson Mandela).

Il est demandé au conseil municipal de les départager en donnant le nom de l'un d'entre eux à l'école maternelle de Belleau.

Guy Paillon, conseiller municipal, fait valoir que pendant des années les habitants se sont satisfaits de désigner simplement cette école comme " Ecole de Belleau " et qu'à son avis, il n'est pas nécessaire de lui donner un nom pour l'individualiser dès lors qu'elle est la seule école de la commune.

Gérard Lion, 1er adjoint et Philippe BARTHELEMY, conseiller municipal, regrettent que l'ensemble des élus n'ait pas autorisé cette démarche en amont ni n'ait été officiellement consulté es-qualité durant le déroulement de celle-ci.

Gérard Lion observe que la procédure suivie revient en l'espèce à faire paraître le conseil municipal, assemblée gérant les affaires de la commune, comme étant une chambre d'enregistrement des décisions de l'exécutif communal.

Après ce débat houleux suivi d'un délibéré, le résultat du vote sur le nom de Nelson Mandela est le suivant : 7 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

17. Décision modificative N° 1 au BP 2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative N°1 au Budget Primitif afin de pouvoir procéder au règlement des travaux de création de trottoirs sur la Commune de Belleau :

Programme 380. Travaux divers de sécurité :

✓ article 2315 - 7 500,00 €

Programme 382. Travaux divers de voirie :

✓ article 2315 + 7 500,00 €

Programme 389. Travaux divers de voirie et sécurité :

✓ article 2315 - 1 902,06 €

Programme 382. Travaux divers de voirie :

✓ article 2315 + 1 902,06 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h12.

Le Maire - **Daniel VILAIN**

